

Fiche d'information

Réseau d'aires marines protégées dans la biorégion du plateau Nord

La protection des océans et des milieux marins de la planète est une responsabilité partagée. L'annonce faite aujourd'hui de l'approbation conjointe du plan d'action pour un réseau d'aires marines protégées (AMP) (le plan d'action) dans la biorégion du plateau Nord (BPN) est une étape importante et fondamentale pour assurer la santé des écosystèmes côtiers aujourd'hui et à l'avenir.

L'approbation du plan d'action par 15 Premières Nations côtières, le gouvernement du Canada et la Province de la Colombie-Britannique soutiendra les efforts de conservation de 25 % des océans du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en fournissant une approche planifiée pour la création de nouvelles aires protégées dans la BPN. Le plan d'action représente l'aboutissement de près d'une décennie de collaboration entre les peuples autochtones, les gouvernements fédéraux et provinciaux, les Canadiens, les experts et les intervenants.

Aires marines protégées et réseaux d'aires marines protégées

Les AMP sont des outils réglementaires qui servent à protéger et à conserver des espèces, des habitats et des caractéristiques dans un milieu en interdisant ou en exigeant l'atténuation des activités qui présentent un risque pour les objectifs de conservation d'un site marin. Les réseaux d'AMP sont un rassemblement d'AMP individuelles qui travaillent ensemble, contribuant à améliorer la résilience des espèces et l'adaptation aux éventuelles contraintes, notamment les changements climatiques, au-delà de ce qu'une seule AMP serait en mesure de réaliser. Les réseaux d'AMP peuvent comprendre une variété d'AMP, y compris les zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans*, les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), les aires marines nationales de conservation, et les réserves nationales de faune marine.

Les Premières Nations, les gouvernements fédéraux et provinciaux, les Canadiens et les groupes d'intervenants travaillent ensemble pour planifier et établir des réseaux de conservation comme le Réseau des AMP dans la BPN. Ces efforts de collaboration permettent à tous les partenaires d'établir une approche coordonnée en matière de protection marine adoptée par plusieurs gouvernements, éclairée par les connaissances autochtones, la science et d'autres données les meilleures disponibles.

Plan d'action pour un réseau d'aires marines protégées dans la biorégion du plateau continental du Nord

En 2006, de nombreuses Premières Nations de la biorégion ont entamé l'élaboration de plans marins exhaustifs qui articulent les valeurs et les intérêts de leurs Nations. Ces plans ont depuis permis d'éclairer d'autres exercices de planification spatiale marine comme le Partenariat de planification marine (MaPP), la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP) et plus particulièrement le réseau des AMP dans la BPN.

En 2014, le Canada et la Colombie-Britannique ont publié la [Stratégie Canada – Colombie-Britannique pour le réseau d'aires marines protégées](#) afin de guider le développement de réseaux d'AMP dans la région du Pacifique et de définir une approche régionale pour l'application du [Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada](#). La création d'un réseau d'AMP dans la BPN est l'un des principaux objectifs du [plan de zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique](#), qui propose une approche stratégique pour soutenir la gestion écosystémique.

La biorégion du plateau Nord s'étend de Campbell River, au nord, jusqu'à la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alaska. Le processus de planification du réseau d'AMP a débuté en 2015 et a compté des années de consultation, de planification et de collaboration avec les Premières Nations côtières, les industries, les intervenants, les partenaires provinciaux et fédéraux, ainsi que les communautés et les peuples côtiers.

Avec l'approbation conjointe des 15 Premières Nations côtières, du gouvernement du Canada et de la Province de la Colombie-Britannique, le plan d'action peut maintenant être utilisé pour orienter la mise en œuvre d'un réseau d'AMP dans la BPN à l'aide d'une approche planifiée. Il délimite de nouvelles aires qui contiennent des objectifs de conservation écologique et culturelle définis en collaboration, et dont la protection doit être envisagée à l'aide d'outils de protection spatiale autochtones, provinciaux et fédéraux, ce qui peut également contribuer aux cibles de conservation marine pour 2025 et 2030.

Un nouveau modèle de gouvernance collaborative, de durabilité et de réconciliation

Le processus de planification du réseau d'AMP représente un modèle novateur de collaboration entre les gouvernements autochtones, la Province de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada pour faire progresser la planification et la conservation marines intégrées et axées sur les écosystèmes. Il répond aux engagements communs de réconciliation et aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

En plus d'approuver le plan d'action pour un réseau d'AMP, les partenaires travailleront ensemble pour mettre en place un modèle de gouvernance collaborative pour la coordination du réseau, l'établissement de sites individuels d'AMP et leur gestion et opérations continues. Les partenaires travailleront également pour établir un modèle de financement durable qui soutiendra la gestion continue du réseau.

Projet pour la permanence

Un financement efficace à long terme est essentiel pour maintenir une gestion efficace des aires marines protégées tout en obtenant des résultats économiques et sociaux positifs. Les partenaires travailleront ensemble pour développer une entente financière de conservation en utilisant le modèle de financement du Projet pour la permanence, axé sur le partenariat. Les projets pour la permanence coordonnent les investissements des secteurs public, privé et philanthropique afin de soutenir des initiatives dans lesquelles toutes les parties intéressées partagent un objectif commun.

Ce modèle, qui optimise la certitude et la durabilité pour toutes les parties, a été élaboré par les Premières Nations, la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada dans la forêt pluviale du Great Bear en 2007. Depuis lors, ces investissements, gérés par l'institution financière de conservation Coast Funds qui est dirigée par des Autochtones, ont permis de créer plus de 1 300 emplois et plus de 120 nouvelles entreprises, d'augmenter les revenus familiaux et de contribuer au développement et à la diversification de l'économie régionale. Le modèle du Projet pour la permanence a été adapté pour soutenir des initiatives de conservation à grande échelle partout dans le monde.

La zone marine de Great Bear est est l'une des quatre initiatives de conservation dirigées par des Autochtones pour lesquelles le premier ministre Trudeau a annoncé l'engagement du Canada à verser jusqu'à 800 millions de dollars en nouveau soutien financier fédéral en décembre 2022. Une fois terminés, ces projets pourraient protéger jusqu'à un million de kilomètres carrés supplémentaires.

